

Rapport de minorité N° 2022/27

Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique

Demande d'un crédit de CHF 140'000.- charges comprises pour la création d'un poste de Délégué-e aux énergies à 100% aux Services industriels

Demande de relèvement du plafond de la taxe sur l'électricité alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER)

Révision de trois règlements en lien avec le Fonds EEER

Nyon, le 5 avril 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a siégé le lundi 14 février 2022 à la salle de la Bretèche en présence de Monsieur le Municipal Pierre Wahlen, Messieurs Thierry Magnenat et Laurent Vukasovic.

Nous les remercions chaleureusement pour leur présence et explications détaillées.

La commission était composée de Mesdames A. Dupasquier, D. Uldry et Messieurs M. Farine, B. Ultschi (excusé), J. Urfer, M. Disrens, M. Joly, Y. Gauthier- Jaques, J. Santantoniou, M Carezza

Préambule :

Dans ce préavis déposé par les Services industriels, la Municipalité demande

1. la création d'un nouveau poste de Délégué aux énergies aux Services industriels et
2. de relever le plafond de la taxe sur l'électricité alimentant le fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables de 0.5 cts/kWh à 1.9 cts/kWh.

Création d'un poste

Pour la minorité de la commission les différentes tâches prévues pour le Délégué au climat et à la durabilité et les futures tâches du nouveau Délégué aux énergies sont tout sauf claires.

Pendant la discussion en commission, on a pu constater que les tâches des différents Délégués ne sont pas clairement identifiées, voire même s'entremêlent.

Les SI ont estimé avoir besoin d'un nouveau poste bien que le programme EE 2020-2023 ne soit pas terminé. Pour cette période, le Conseil avait accordé un crédit de CHF 140 000.- / an pour un EPT. On peine donc à comprendre que cette personne ne puisse pas assumer certaines tâches liées à l'environnement ou aux énergies.

Avec ce nouvel engagement, il y aura plusieurs postes dans différents services avec des missions presque similaires.

La minorité de la commission est d'avis que cela n'est pas efficace. Tous les Délégués au climat, à la durabilité, aux énergies devraient travailler ensemble. Cela n'empêche pas que chacun ait ses

spécialités selon sa formation et ses missions. Des cahiers des charges très précis devraient être rédigés pour chaque poste existant et à venir.

Vu l'importance de ces postes, pourquoi ne pas créer un office « climat ». Cela permettra une plus grande efficacité et une utilisation optimisée des ressources humaines et financières.

La Municipalité nous a annoncé un préavis pour le mois de mai 2022 avec une demande de nouveaux postes pour le Service SI. La minorité de la commission s'étonne que cette demande d'augmentation de postes aux SI n'ait pas été faite au même moment ; ainsi nous aurions eu une meilleure vue d'ensemble.

En outre, si on attend la fin du programme EE fin 2023, comme mentionné dans le préavis 204 du Conseil, des nouveaux plans d'action pourraient venir compléter l'offre. On pourrait proposer le nouveau poste à la même personne qui aurait déjà acquis des compétences spécifiques et lié des contacts dans la ville dans le cadre du programme EE.

Taxe

Le règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité en vigueur depuis 2007 prévoit une taxe pour l'énergie renouvelable de 0,5 cts/kWh. La Municipalité prévoit d'augmenter cette taxe à 1,9 cts/ kWh, c'est à dire de la quadrupler. Pour permettre cela, il faut changer le règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité, Chapitre 3, article 3.

Actuellement cette taxe est de 0.5 cts/kWh qui donne une recette de CHF 500'000.-.

Avec l'augmentation à 1,9 cts/ kWh la recette monterait à CHF 1'900'000.-.

La Municipalité a dit en commission que cette taxe ne sera augmentée que progressivement. Mais la Municipalité, si le préavis est accepté, peut, à tout moment, augmenter la taxe jusqu'à 1,9 cts sans repasser devant le Conseil.

Cette taxe n'est pas équitable, car tous les consommateurs, quel que soit leur pouvoir d'achat, vont payer quatre fois plus cher la taxe.

Nous devons inciter tous les habitants de Nyon à aller vers une transition énergétique dans les plus brefs délais possibles. Pour cela, il faut, entre autres, changer les systèmes de chauffage à carburant fossile. Là encore, on vous présente une carotte avec des subventions pour installer un chauffage sans émission de CO2. Le plus efficace pour le moment est la pompe à chaleur, mais, évidemment, elle consomme de l'électricité pour fonctionner. Pour une maison individuelle bien isolée cela peut représenter, en hiver, environ CHF 14.- / mois en plus. Pour les immeubles, les chiffres seront évidemment bien plus élevés. Cela laisse prévoir aussi une hausse des charges locatives.

Autre exemple, les panneaux photovoltaïques sur les toits privés. La production se fait exclusivement la journée, le stockage de l'énergie est pour le moment encore assez compliqué, il nécessite des batteries, ce qui reste une alternative, mais nécessite des moyens financiers élevés pour les propriétaires. Certes la production d'énergie avec des panneaux photovoltaïques reste intéressante, mais ne justifie pas une telle hausse de la taxe.

Tous ces exemples pour vous montrer que la minorité de la commission est très consciente de l'urgence et de la nécessité de la transition énergétique, de la nécessité absolue de rénover le parc immobilier.

Avec les récents événements tragiques, nous constatons une très forte hausse de toutes les sources d'énergie. Elles vont durablement impacter tout le monde et peuvent mettre en péril certaines entreprises. Cette hausse de taxe ne fera que renforcer négativement l'objectif de la Municipalité.

Le fonds de réserve efficacité énergétique et énergie renouvelable est doté de CHF 2'496'469.- (solde prévision 31.12.2022) et celui du développement durable de CHF 541'884.-. Cela permet facilement d'aller au bout du programme EE 2020-2023 et de l'adapter aux besoins, de faire un bilan complet et de renouveler le programme par la suite. Comme prévu dans le préavis 204.

En outre, il y a encore une somme de CHF 117'500.- du préavis 201, disponible « urgences climatique- Nyon s'engage » qui pourrait aussi être utilisé pour des actions en faveur de la transition énergétique.

Conclusion

La ville a le devoir d'inciter tout le monde à faire tout ce qu'il est possible pour une transition énergétique efficace. Mais la minorité de la commission est d'avis que d'augmenter des taxes par quatre va faire l'effet contraire.

Nous vivons dans un monde très instable où le prix des énergies vont probablement augmenter d'une façon spectaculaire. Sur le prix d'achat des énergies, la ville n'a aucune influence et devra, si les augmentations se confirment, répercuter l'augmentation aux consommateurs. La précarité de certains ménages et entreprises se ressent déjà, elle n'aidera pas à donner l'impulsion attendue pour le développement d'énergie durable. Ce n'est donc pas du tout le bon moment pour une augmentation des taxes. Surtout que dans le fonds de réserve efficacité énergétique il y a encore presque CHF 2,5 millions et dans le fonds développement durable CHF 0,5 millions.

Un nouveau poste, avant la fin du programme EE, nous semble prématuré. En effet, pour le moment il y a le poste de Délégué au développement durable au SAG. Un autre au Service des bâtiments avec la spécialité d'aider les gens à trouver les bonnes solutions énergétiques pour le bâti et le délégué pour le programme EE jusqu'à la fin 2023.

Vu l'importance du sujet, il nous semble qu'il faudrait avoir une réflexion plus large pour ces différents postes liés à la transition énergétique. De notre avis, il faudrait des cahiers des charges très précis pour chaque poste. Et pourquoi pas créer un office des délégués à la transition énergétique/ climat pour mutualiser leurs compétences et efficacité, tout en gardant à chacun sa spécialité. Pour réussir la transition énergétique, il faut une et seule équipe multidisciplinaire qui réunit les différents spécialistes.

Nous devons toutes et tous travailler ensemble pour réussir le défi de la transition énergétique.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/27 concernant « Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ne pas prendre acte des intentions de la Municipalité en faveur de la transition énergétique ;
2. de refuser à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 140'000.- charges comprises au budget 2022 afin de financer la création d'un poste de Délégué-e aux énergies à 100% aux Services industriels.
3. supprimé
4. de refuser la révision du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité, permettant de relever le plafond de la taxe alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ;

5. de refuser la révision du Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ;
6. de refuser la révision du Règlement sur le Fonds communal pour le développement durable ;
7. supprimé

La minorité de la Commission :

Messieurs Y Gauthier- Jaques, J. Santantoniou, M.Carenza , Madame D. Uldry rapportrice